



# **Commission des Forêts d'Afrique Centrale**

## **COMIFAC**

---

### **CONSEIL EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES**

#### **COMMUNIQUE FINAL**

Sur convocation du Président en exercice de la COMIFAC, Son excellence Monsieur Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux de la République Gabonaise, un Conseil extraordinaire des Ministres s'est réuni le 24 mars 2006 à Libreville.

Il a été précédé, du 22 au 23 mars 2006, d'une réunion des experts.

Les pays membres ci-après ont pris part aux travaux du Conseil : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Equatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo et Tchad.

Y ont également pris part, les représentants des organismes suivants : l'Union Européenne, le facilitateur français et son homologue africain du PFBC, GTZ, FAO, RAPAC, OAB, RIFFEAC, WWF, WCS, ADIE, ainsi que les représentants de la Société civile et du secteur privé.

La séance solennelle d'ouverture a été marquée par le discours prononcé par le Président en Exercice de la COMIFAC, Son Excellence Monsieur Emile DOUMBA qui, après les souhaits de bienvenue à toutes les délégations, a présenté les réalisations d'étapes de la présidence gabonaise et donné les grandes orientations de ce Conseil.

Après la cérémonie d'ouverture, il a été procédé à la lecture du rapport général de la commission des experts et à la mise en place du bureau constitué comme suit :

- Président : Gabon
- Vice-président : Congo
- 1<sup>er</sup> Rapporteur : RCA
- 2<sup>e</sup> Rapporteur : Tchad
- Membres : Cameroun, Guinée Equatoriale, RDC
- Secrétariat : Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

La mise en place du bureau a été suivie d'un huis clos regroupant les Ministres en charge des Forêts et de l'Environnement des pays membres présents.

Le huis clos des Ministres a adopté l'ordre du jour suivant :

- état d'avancement de la ratification du traité dans chaque Etat membre ;
- harmonisation des politiques forestières et fiscales des pays de la COMIFAC ;
- mécanismes de financement autonome de la COMIFAC ;
- renforcement des capacités des acteurs en Afrique Centrale ;
- planification opérationnelle triennale du plan de convergence sous-régional ;
- Questions diverses :
  - Situation financière de la COMIFAC ;
  - « Déforestation évitée »
  - coopération entre les trois bassins forestiers tropicaux (Amazonie, Congo, Asie du Sud-Est)
  - candidature de Monsieur Emmanuel ZE MEKA au poste de Directeur Exécutif de l'OIBT
  - prise de fonction du Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC
  - renouvellement du mandat des cadres du Secrétariat Exécutif
  - date et lieu du prochain Conseil ordinaire des Ministres.

Du huis clos des Ministres, il ressort les décisions suivantes :

1. Pour la ratification du Traité, les Ministres félicitent la Guinée Equatoriale, premier pays à avoir ratifié le Traité et demandent aux autres Etats d'en accélérer le processus en vue de son entrée en vigueur au plus tard le 31 décembre 2006.
2. Pour l'harmonisation des politiques forestières et fiscales des pays de la COMIFAC, les Ministres ont pris acte de la tenue du forum national du Gabon et de la programmation du forum du Cameroun pour les 3 et 4 avril 2006. Ils invitent par conséquent tous les autres pays de l'espace COMIFAC à tenir leurs foras nationaux avant mi-avril 2006; ceci afin que le forum sous-régional se tienne au mois de Juin 2006 pour adopter un plan d'action nécessaire à la poursuite du processus d'harmonisation.
3. En ce qui concerne le mécanisme de financement autonome de la COMIFAC, les Ministres félicitent le consultant pour la qualité de son rapport et recommandent l'option 2 basée sur l'institution d'un mécanisme de financement par analogie avec les taxes affectées existantes pour d'autres organisations intergouvernementales d'intégration sous-régionales, notamment la CEEAC. Ils invitent par ailleurs le Secrétariat Exécutif à se rapprocher du consultant pour qu'une étude complémentaire soit réalisée sur le financement du plan de convergence et de toutes les institutions sous-régionales liées à la COMIFAC. Aussi, les Ministres

demandent-ils au consultant d'élaborer une note synthèse argumentant l'option choisie.

4. Pour le renforcement des capacités, les Ministres ont pris acte des suggestions faites par la commission des experts. Ils recommandent que le financement du plan de convergence comporte une rubrique spécifique sur la formation de façon à assurer le fonctionnement efficient de nos institutions de formation.
5. Les Ministres approuvent le plan d'opération 2006-2008 - fiches opérationnelles sous régionales- du plan de convergence. En outre, ils demandent aux pays d'accélérer la finalisation de leurs fiches opérationnelles nationales et intégrer le plan de convergence dans les budgets nationaux.
6. En ce qui concerne la situation financière de la COMIFAC, les Ministres félicitent les pays membres qui se sont acquittés de leurs cotisations statutaires et invitent les autres, à bien vouloir faire diligence avant le prochain Conseil ordinaire.
7. Les Ministres approuvent la proposition faite par les experts sur la « déforestation évitée » et demandent au Secrétariat Exécutif de porter à la connaissance du Secrétariat de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) cette position de l'Afrique Centrale avant le 31 mars 2006.
8. Les Ministres marquent leur accord pour une coopération renforcée entre les trois bassins forestiers tropicaux du monde. Ils demandent au Secrétariat Exécutif de discuter avec les responsables des deux autres bassins tropicaux, lors de la COP 8, qui se tient actuellement à Curitiba au Brésil sur la Convention sur la diversité biologique, afin qu'un cadre de coopération soit établi entre ces trois bassins.
9. Les Ministres se félicitent de la présentation par le gouvernement camerounais, de la candidature de Monsieur Emmanuel ZE MEKA au poste de Directeur Exécutif de l'OIBT et de ses démarches auprès des gouvernements des autres Etats membres de la COMIFAC sollicitant leur appui pour l'aboutissement de cette candidature.
10. Le Conseil a entériné la proposition de désignation du Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC et demande au candidat tchadien sélectionné de prendre ses fonctions au sein du Secrétariat Exécutif à Yaoundé.
11. Afin de sensibiliser les gouvernements des pays membres sur les questions pendantes de la COMIFAC, le Conseil invite le Président en exercice, à entreprendre une tournée sous-régionale.
12. Les Ministres ont, conformément à la résolution du Conseil extraordinaire des Ministres du 30 septembre 2004 à Libreville, décidé de la tenue du

prochain Conseil ordinaire à Malabo au mois de juillet 2006, à une date qui sera fixée en accord avec les autorités de la République de Guinée Equatoriale

Fait à Libreville, le 24 mars 2006

Le Conseil des Ministres